

LOTTO CYCLING CUP – REGLEMENT 2020

1 BUT

- L'organisation d'une compétition internationale intitulée "Lotto Cycling Cup" pour clubs belges et étrangers et équipes féminines UCI , pour laquelle les épreuves suivantes entrent en ligne de compte:

1 mars :	SPAR OMLOOP VAN HET HAGELAND TIELT-WINGE (WE 1.1)
3 mars :	LE SAMYN DES DAMES (WE 1.2)
13 avril:	RONDE DE MOUSCRON (WE 1.2)
10 mai:	TROFEE MAARTEN WYNANTS – HOUTHALEN (WE 1.1)
7 juin:	DWARS DOOR DE WESTHOEK – BOEZINGE (WE 1.1)
14 juin:	SPAR FLANDERS DIAMOND TOUR NIJLEN (WE 1.1)
5 juillet:	2 DISTRICTENPIJL - EKEREN-DEURNE (WE 1.2)
1 août:	ERONDEGEMSE PIJL – ERPE-MERE (WE 1.2)
15 août	FLANDERS LADIES CLASSIC SOFIE DE VUYST HERZELE-STEENHUIZE (WE 1.2)
16 août:	GP BEERENS (WE 1.2)

- Les épreuves appartiennent au calendrier UCI 2020.

2 PARTICIPATION

2.1 Généralités

- Doivent poser leur candidature auprès du Secrétariat de la Commission Route, 49 Avenue du Globe à 1190 Bruxelles, **avant le 06/12/2019**:
 - o Les clubs belges, en renseignant les noms, l'UCI-ID et dates de naissance des coureurs qui feront partie du club en 2020.
 - o Les équipes mixtes de clubs belges en renseignant les noms, clubs, l'UCI-ID et dates de naissance des coureurs qui feront partie de l'équipe mixte en 2020.
 - o Les sélections interprovinciales, provinciales et régionales, en renseignant les épreuves auxquelles elles désirent participer. Le choix de ces épreuves est définitif.

2.2 Choix des équipes

- Au choix de chaque organisateur, un maximum de 25 équipes de maximum 7 (minimum 5) coureurs peut participer à chaque épreuve de la Lotto Cycling Cup.
- Les équipes féminines UCI belges sont obligées d'office de participer à chaque comptant pour la Lotto Cycling Cup 2020.



- Des candidatures reçues dans les délais, la Commission Route fera un choix. Les équipes seront retenues sur base de critères sportifs. Ces équipes s'engagent à participer à toutes les épreuves de la Lotto Cycling Cup. La communication des équipes retenues par la Commission Route se fera au travers du site internet www.belgiancycling.be.
- Chaque organisateur est tenu d'inviter au moins 5 équipes étrangères. Les noms et le genre de ces équipes sont à communiquer par e-mail au Secrétariat de la Commission Route Nationale xavier.vandermeulen@belgiancycling.be au plus tard 30 jours avant l'épreuve.
- Les équipes retenues (clubs belges, équipes mixtes belges et équipes féminines UCI belges) s'engagent à participer à toutes les épreuves de la Lotto Cycling Cup. En cas de non-participation, chaque équipe engagée recevra une amende conformément les règlements UCI, avec toutefois un minimum de € 250, qui servira à dédommager l'organisateur.

2.3 Wildcards

- Chaque organisateur peut en outre attribuer des wildcards à des équipes belges (équipes de clubs, équipes mixtes et/ou équipes régionales) et à **au minimum 5** équipes étrangères (équipes de clubs, équipes mixtes, équipes nationales, équipes continentales) et en informera le secrétariat de la Commission Route Nationale au plus tard 30 jours avant l'épreuve.

2.4 Coureurs transférés pendant la compétition de la Lotto Cycling Cup

- Les coureurs à qui un transfert a été octroyé pendant la compétition de la Lotto Cycling Cup ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club dans le classement interclubs de la Lotto Cycling Cup de Belgique. Leurs points compteront bien pour le classement individuel.

3 INSCRIPTION EPREUVES

- Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe belge inscrite enverra à l'organisateur, au travers du système d'inscription en ligne, le formulaire d'inscription, dûment complété avec les noms, l'UCI ID et les dates de naissance des coureurs titulaires autorisés et max. 50% de réserves, via le site internet de Belgian Cycling (www.belgiancycling.be).
- 72 heures avant l'heure de départ de l'épreuve, les équipes enverront à l'organisateur, au travers du site internet de Belgian Cycling, le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour, avec les noms, l'UCI ID et les dates de naissance des titulaires et max. 50% de réserves.

4 TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES ET REGLEMENTATION

- Il y a un règlement identique pour toutes les épreuves citées (sauf éventuels classements annexes).
- La distance de chaque épreuve comptant pour le "Lotto Cycling Cup" ne dépassera pas 140 km.
- L'ordre des voitures d'équipes est déterminé selon le règlement UCI.

5 CLASSEMENTS

5.1 Quels clubs et coureurs entrent en ligne de compte pour les classements?

- Seuls les équipes retenues selon l'article 2.2 entrent en ligne de compte pour les points de la Lotto Cycling Cup 2020.
Tous les coureurs seront reprises dans le classement individuel.
- Les équipes étrangères entrent seulement en ligne de compte pour le classement général par équipes lorsqu'elles participent à au moins **6** des **10** épreuves de la Lotto Cycling Cup.

5.2 Classement par équipes

- Pour déterminer le classement par équipes de chaque épreuve, les temps des trois premiers coureurs de chaque équipe sont additionnés.
- En cas d'ex aequo les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leur trois premiers et mêmes coureurs. Si l'ex aequo subsiste, les équipes sont départagées par la place obtenue par leur meilleur coureur.
- Barème des points: 30 ; 29 ; 28 ; 27 ; 26 ; 25 ; 24 ; 23 ; 22 ; 21 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point.

5.3 Classement final par équipes

- Pour déterminer le classement général par équipes, les points remportés par les équipes dans chaque épreuve sont additionnés.
- Les équipes classées ex aequo dans le classement général de la "Lotto Cycling Cup" seront classées en premier lieu selon la/les meilleure(s) place(s) obtenue(s) par l'équipe dans les différentes épreuves ou en deuxième instance d'après la/les meilleure(s) place(s) des coureurs des équipes concernées.
- Barème des prix: 3.000€, à répartir: 600€ - 500€ - 450€ - 425€ - 400€ - 200€ - 125€ - 100€ - 100€ - 100€.

5.4 Classement individuel

- Par épreuve il y a une répartition des points selon le résultat des premiers 25 coureurs (**résultat scratch**), comme suit: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt.
- Un maillot sera remis au leader dans le classement individuel après chaque épreuve. Ce maillot ne peut toutefois pas être porté en course.

5.5 Classement final individuel

- Le classement final individuel de la Lotto Cycling Cup sera établi en additionnant les points individuels gagnés par les coureurs dans toutes les épreuves.
- Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel par points de la « Lotto Cycling Cup » seront classés en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) obtenue(s) dans les différentes épreuves. En cas de nouvelle égalité, le résultat de la dernière épreuve sera prépondérant.
- Pour le classement final individuel un montant de prix de 5.000€ est prévu, qui sera réparti comme suit: 850€ - 775€ - 650€ - 550€ - 500€ - 450€ - 400€ - 300€ - 275€ - 250€.

5.6 Classement du meilleur jeune

- A l'issue de chaque épreuve, un maillot de leader sera remis à la première concurrente U23 classée dans le classement général individuel. Ce maillot ne peut pas être porté en course.
- Les coureurs classés ex aequo dans le classement du meilleur jeune seront classés en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) obtenue(s) dans les différentes épreuves. En cas de nouvelle égalité, le résultat de la dernière épreuve sera prépondérant.
- Barème des prix: 1.250€, à répartir: 400€ - 300€ - 250€ - 200€ - 100€.

5.7 Classement du meilleur grimpeur

- Lors des épreuves dans lesquelles il y a des points à gagner, un classement du meilleur grimpeur sera établi. Maximum cinq sprints en côte entreront en ligne de compte par épreuve, dotés de respectivement **5, 3 et 1 points** pour les **trois** premiers coureurs. Dans les épreuves précitées, un classement général du meilleur grimpeur sera établi par l'addition de tous les points remportés par chaque coureur dans un sprint en côte. A l'issue de chaque épreuve susmentionnée, un maillot de leader dans le classement du meilleur grimpeur sera remis. Ce maillot ne peut pas être porté en course. En cas d'égalité au susdit classement, la position des coureurs dans le dernier sprint en côte sera déterminante.
- Barème des prix: 300€, à répartir: 125€ - 100€ - 75€.

5.8 Classement des points chauds (rushes)

- Un classement des points chauds (rushes) sera établi dans toutes les épreuves de la Lotto Cycling Cup. Par épreuve, 4 sprints, disputés à hauteur de la ligne d'arrivée, entreront en ligne de compte. Ils seront dotés de respectivement **5, 3 et 1 points** pour les **trois** premiers coureurs. Un classement général des points chauds sera établi par l'addition de tous les points remportés par chaque coureur dans toutes les épreuves. Après chaque épreuve, un maillot de leader sera remis au coureur classé premier dans le classement général des points chauds. Ce maillot ne peut pas être porté en course. En cas d'égalité au susdit classement, le nombre de victoires dans les points chauds sera pris en considération. En cas de nouvelle égalité, la position des coureurs dans le dernier rush sera déterminante.
- Barème des prix: 450€, à répartir: 200€ - 150€ - 100€.

5.9 Cérémonie protocolaire

- A l'issue de chaque épreuve, les coureurs suivants sont attendus dans les 10 minutes au podium protocolaire pour y recevoir un hommage lors de la cérémonie protocolaire:
 - o Les trois premiers dans le résultat du jour
 - o Le leader dans le classement général individuel
 - o Le meilleur jeune (U23) dans le classement général individuel
 - o Le leader dans le classement général du meilleur grimpeur
 - o Le leader dans le classement général des points chauds
 - o A l'issue de la dernière épreuve: l'équipe vainqueur du classement général par équipes
- Dans le cas que la leader dans un des classements n'est pas présente, la concurrente suivante dans le classement en question recevra le maillot.

6 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS NON PREVUS

- Tous les différends, contestations ou cas non prévus a sujet de la réglementation, l'organisation et le système des points de la Lotto Cycling Cup appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route Nationale. Les décisions afférentes prises par la Commission Route Nationale sont irrévocables et sans appel.

7 DISPOSITIONS

- Un coureur transféré est dans ce cas un coureur qui change de club en dehors de la période légale.
- Un coureur qui vient d'un club qui arrête ses activités dans la catégorie n'est pas considéré comme transféré.

8 PRIX

- Toutes les épreuves appliqueront le barème des prix de l'UCI.
- Chaque organisateur remettra lors de la cérémonie protocolaire des fleurs pour les différentes cérémonies de la « Lotto Cycling Cup ».
- **L'organisateur doit payer au plus tard un mois avant l'épreuve la somme totale des prix en espèces (y compris des classements subsidiaires) sur le numéro de compte en banque BE25 3630 4701 0482 de Belgian Cycling, en mentionnant « prix en espèces + nom et date de la course ».**